

DÉPARTEMENT  
CHARENTE

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :  
D\_ 2021\_ 1\_ 1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 13 Janvier 2021

Présents : 12

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Votants : 15

Objet : Décision modificative  
n° 6 ( Opération d'ordre de  
transfert)

Pouvoirs :

Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle  
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur HILBERGER Teddy  
Madame CLEMENT Annabelle a donné pouvoir à Monsieur CAPOÏA Mickaël

Absent( s) :

Excusé( s) : Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie,  
Madame CLEMENT Annabelle

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif 2020 de la commune,

Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°6 au Budget principal suivante :

Comptes dépenses					
SENS	SECTION	CHAP.	Article	MONTANT	OBJET
Dépense	Investissement	040	2151	6 069.31	Réseaux de voirie
Dépense	Investissement	040	2188	1 925.00	Autres immobilisation
Dépense	Investissement	040	21312	2 552.99	Bâtiments scolaire
Dépense	Investissement	040	21318	7 150.51	Autres bâtiments publics
Dépense	Fonctionnement	023	023	17 697.81	Virement à la section d'investissement
TOTAL				35 395.62	

Comptes recettes					
SENS	SECTION	CHAP.	Article	MONTANT	OBJET
Recette	Investissement	021	021	17 697.81	Virement de la section exploitation
Recette	Fonctionnement	042	722	17 697.81	Immobilisations
TOTAL				35 395.62	

AR PREFECTURE  
016-211601349-20210118-D\_2021\_1\_1-BF  
N° de la délibération : 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise M. le Maire à procéder à la décision modificative au Budget susmentionné et à signer tous les actes y afférents.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE



AR PREFECTURE

016-211601349-20210118-D\_2021\_1\_1-BF  
Reçu le 19/01/2021

délibération :  
D\_ 2021\_ 1\_ 2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 13 Janvier 2021

Présents : 12

Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Votants : 15

Objet : Autorisation des  
dépenses d'investissement -  
Exercice 2021

Pouvoirs :

Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle  
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur HILBERGER Teddy  
Madame CLEMENT Annabelle a donné pouvoir à Monsieur CAPOÏA Mickaël

Absent( s ) :

Excusé( s ) : Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie,  
Madame CLEMENT Annabelle

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Selon l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il appartient aux membres du Conseil Municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget principal 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

<b>Comptes</b>	<b>Crédits ouverts N</b>	<b>Crédits à ouvrir N+1</b>
<b>Chapitre 20 (Immo. Incorporelles)</b>	<b>3 000,00€</b>	<b>750,00€</b>
<b>Chapitre 21 (Immo. Corporelles)</b>	<b>285 935,00€</b>	<b>71 484,00€</b>
<b>Chapitre 23 (Trvx sur Immo. en cours)</b>	<b>1 000,00€</b>	<b>250,00€</b>
<b>Total</b>	<b>289 935,00€</b>	<b>72 484,00€</b>

AR PREFECTURE

016-211601349-20210118-D\_2021\_1\_2-BF  
Reçu le 19/01/2021

La limite de 72 484,00€ correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager dans l'attente du vote du budget principal 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget principal 2021.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE



AR PREFECTURE

016-211601349-20210118-D\_2021\_1\_2-BF  
Regu le 19/01/2021

délibération : D\_ 2021\_ 1\_ 3 L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation du : 13 Janvier 2021

Présents : 12 Présents : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Monsieur CHOISY Jérôme, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina, Monsieur CARBAIN Serge

Votants : 15

Objet : Rénovation énergétique Pouvoirs : Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur HILBERGER Teddy Madame CLEMENT Annabelle a donné pouvoir à Monsieur CAPOÏA Mickaël

Absent( s) :

Excusé( s) : Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie, Madame CLEMENT Annabelle

Secrétaire de Séance : Madame Sonia FERNANDES

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la vétusté des huisseries de la Mairie, d'une déperdition de la chaleur en période hivernale ou de la fraîcheur en période estivale, il est nécessaire de remplacer la totalité des huisseries de ce bâtiment public.

À ce titre, l'Agence Technique Départementale via son assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été sollicitée en fin d'année 2020, afin de travailler sur le plan de financement de cette opération et de permettre de le présenter aux membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rapporte aux membres de l'assemblée délibérante l'appel à projet relatif aux dotations de l'état et du département et rappelle que les dossiers doivent être transmis avant le 31 Janvier de l'année N, soit au titre de l'exercice 2021.

AR PREFECTURE

016-211601349-20210118-D\_2021\_1\_3-DE  
Regu le 19/01/2021

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 56 140 € HT, soit 67 368 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

		Menuiseries extérieures de la Mairie	
<b>COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION [€ HT]</b>			<b>56 140</b>
<b>COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION [€ TTC]</b>			<b>67 368</b>
<b>SUBVENTIONS MOBILISABLES</b>			
Etat - Dotations d'investissement de l'Etat (DETR, DSIL)	50%		28 070
Département - Soutien à l'initiative local	25%		14 035
CEE (condition de performance énergétique)			
<b>Total des subventions mobilisables du coût opération HT</b>		75%	<b>42 105</b>
<b>FCTVA</b>	16,404%		11 051
<b>RESTE À CHARGE DE LA COLLECTIVITE [€]</b>			<b>14 212</b>

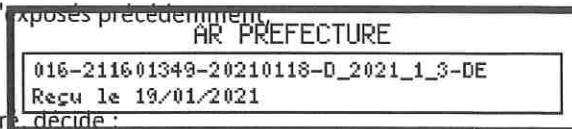
Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les dispositions des articles L2334-32 et suivants, L 2334-42 et L 3334-10.

Considérant le projet et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Au vu des éléments apportés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :



- D'approuver la réalisation de remplacement des huisseries de la Mairie ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- D'approuver le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- De solliciter, à ce titre, toutes subventions mobilisables et notamment auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Charente.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.
- De prévoir l'inscription des crédits lors du vote du budget primitif de l'exercice 2021.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Jean-François DUVERGNE



AR PREFECTURE

016-211601349-20210118-D\_2021\_1\_3-DE  
Regu le 19/01/2021



DÉPARTEMENT  
CHARENTE

DE LA COMMUNE D'Exideuil-sur-Vienne

délibération :  
D\_2021\_1\_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 18 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de la Soulène à EXIDEUIL-SUR-VIENNE, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 13 Janvier 2021

Présents : 11

**Présents** : Monsieur DUVERGNE Jean-François, Monsieur HILBERGER Teddy, Madame GANTHEIL Joëlle, Monsieur CAPOÏA Mickaël, Madame FERNANDES Sonia, Madame GOURSAUD Virginie, Monsieur COURTIN Christophe, Monsieur GANTHEIL Thierry, Monsieur PENICAUT Louis, Monsieur CHOISY Jérôme, Monsieur CARBAIN Serge

Votants : 15

**Pouvoirs :**

Madame CAMGRAND Claudette a donné pouvoir à Madame GANTHEIL Joëlle  
Madame DEGORCE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur HILBERGER Teddy  
Madame CLEMENT Annabelle a donné pouvoir à Monsieur CAPOÏA Mickaël  
Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina a donné pouvoir à Monsieur CHOISY Jérôme

**Objet : Indemnité d'un  
conseiller municipal  
délégué**

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CAMGRAND Claudette, Madame DEGORCE Nathalie, Madame CLEMENT Annabelle, Madame DA SILVA RIBEIRO Sabrina

**Secrétaire de Séance** : Madame Sonia FERNANDES

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints,  
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints,  
Considérant que la commune d'Exideuil sur Vienne compte 1041 habitants (population totale INSEE 2018),

**Indemnités mensuelles**

	Max	Voté		
Maire	51,60%	2006,93	43%	1672,44
Adjoint 1	19,80%	770,1	18%	700,09
Adjoint 2	19,80%	770,1	18%	700,09
Adjoint 3	19,80%	770,1	18%	700,09
Adjoint 4	19,80%	770,1	18%	700,09
Conseiller			5%	194,47
Global		5087,33		4667,28
Reste mensuel non utilisé 420,05 €				

**Indemnités annuelles**

	Max	Voté		
Maire	51,60%	24083,16	43%	20069,30
Adjoint 1	19,80%	9241,2	18%	8401,09
Adjoint 2	19,80%	9241,2	18%	8401,09
Adjoint 3	19,80%	9241,2	18%	8401,09
Adjoint 4	19,80%	9241,2	18%	8401,09
Conseiller			5%	2333,64
Global		61047,96		56007,30
Reste annuel non utilisé 5 040,66 €				

AR PREFECTURE

016-211601349-20210118-D\_2020\_10\_4-DE  
Regu le 20/01/2021



Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au conseiller municipal délégué étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.  
**Décide,**

**Article 1er :** A compter du 20 janvier 2021, il sera attribué une indemnité de fonction à M. GANTHEIL Thierry, conseiller municipal délégué en charge des projets structurants (station d'épuration et lotissement Vigne du Couder) par arrêté du Maire en date du 18 janvier 2021, en application de l'article L. 2123-24-1 alinéa III du CGCT et ce, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale du maire et des adjoints.  
Le taux de cette indemnité sera de 5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Article 2 :** L'indemnité de fonction sera payée mensuellement.

**Pour : 12 Contre : 2 Abstention : 1**

Le Maire,

 Jean-François DUVERGNE

AR PREFECTURE

016-211601349-20210118-D\_2020\_10\_4-DE  
Regu le 20/01/2021